

**Assemblée communale ordinaire, lundi 15 décembre 2025, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées  
Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 43 du 4 décembre 2025 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménage.

Quarante-cinq citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue particulièrement Monsieur Aubin Montavon, conseiller communal à Courtételle et représentant du Triage forestier, présent pour le point de 2 de la présente assemblée. Il propose Madame Jeannine Giuliani et Monsieur Didier Chappuis pour fonctionner en tant que scrutatrice et scrutateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2025, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et approuver les modifications de la convention du Triage forestier visant une gestion commune de l'exploitation sylvicole et décider l'octroi d'un prêt de Fr. 34'140.00 au Triage forestier pour son fonctionnement en pot commun et autoriser le Conseil communal à prélever ce montant sur les fonds forestiers ;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 176'000.00 pour la mise aux normes LHand des arrêts des transports publics "Le Cerf", à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider ;
4. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00 pour l'assainissement du réseau électrique à la Rue des Brandons, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1) ;
5. Ratifier les prix au m<sup>2</sup> pour les achats de terrains liés aux travaux de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau (Provita) et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes juridiques ;
6. Discuter et voter l'augmentation de Fr. 30'000.00 du cautionnement du FC Develier pour l'achat d'un robot tondeuse ;
7. Discuter et voter les budgets 2026, fixer les éléments de base ;
8. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Deborah Azevedo Moreno;
9. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Denis Maurice Simon Tcheskiss ;
10. Divers.

### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 24 juin 2025 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

**Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.**

## **2. Discuter et approuver les modifications de la convention du Triage forestier visant une gestion commune de l'exploitation sylvicole et décider l'octroi d'un prêt de Fr. 34'140.00 au Triage forestier pour son fonctionnement en pot commun et autoriser le Conseil communal à prélever ce montant sur les fonds forestiers**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour. Ce dernier explique que la proposition faite ce soir est une simplification de la gestion de l'exploitation sylvicole pour le Triage forestier.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il passe la parole à Monsieur Aubin Montavon.

Monsieur Aubin Montavon indique, dans un premier temps, que les objectifs des modifications de la convention du Triage forestier sont les suivants :

- mettre en place une gestion commune de certaines tâches sylvicoles
- renforcer le rôle des propriétaires sylvicoles dans les organes du Triage forestier
- décider d'un apport de liquidité afin d'assurer un fonctionnement de la nouvelle structure.

Ce projet de modification de la convention a été étudié en lien avec le départ de plusieurs gardes forestiers en raison d'une complexification des relations avec les partenaires, des processus politiques complexes et de la lourdeur des tâches administratives. En septembre 2024, une séance extraordinaire avec l'Office de l'environnement s'est tenue afin de discuter de la situation particulière qui règne au sein du Triage forestier Rangiers-Sorne. Des solutions doivent être trouvées pour garantir une gestion correcte du patrimoine forestier. Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'apporter des réponses à ces préoccupations. Ce groupe de travail a donc proposé une modification de la convention afin de :

- simplifier la gestion et harmoniser les pratiques
- renforcer la coopération en partenaires
- améliorer la réactivité pour répondre au marché du bois
- simplifier les processus décisionnels
- assurer une planification sylvicole durable
- obtenir un meilleur rendement financier.

En fonction des réflexions du groupe de travail, le modèle du pot commun a été retenu. Celui-ci permet une gestion commune de certaines tâches sylvicoles, d'avoir une comptabilité centralisée et une clé de répartition selon la surface forestière. Ce modèle est déjà en place dans d'autres triages jurassiens (Val Terbi, Ajoie-Ouest, Haut-Plateau).

La gestion du pot commun permet tout de même aux bourgeoisies de garder une certaine autonomie pour certaines tâches, comme l'entretien des dessertes.

Les tâches réalisées dans le cadre du pot commun concernent l'adjudication des travaux, la vente de bois, les soins à la jeune forêt, l'entretien annuel de la desserte ainsi que la gestion de la comptabilité sylvicole.

Cette nouvelle gestion implique une nouvelle organisation du Triage forestier au niveau des organes décisionnels :

- Bureau opérationnel avec un président, un vice-président, les gardes et personnel administratif
- Un comité composé des partenaires avec une répartition du nombre de voix. Ses compétences sont l'engagement du personnel, l'attribution des coupes, l'attribution des soins cultureux.
- Une assemblée des délégués avec la même répartition des voix avec comme compétences, les comptes, les budgets, les investissements, la création de poste.

Cette nouvelle organisation et la mise en place du pot commun ont un coût. Le prêt initial sera augmenté de Fr. 300'000.00 et la contribution pour Develier est de Fr. 34'140.00. Ce montant sera prélevé sur les fonds forestiers avec un remboursement progressif. Les entrepreneurs soutiennent le projet de création d'un pot commun.

En cas d'acceptation de ce pot commun, celui-ci entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026. Conformément à l'article 22 de la convention actuelle, les modifications entrent en vigueur pour l'ensemble des partenaires du triage Rangiers-Sorne si les deux tiers des parties signatures acceptent la modification. Si un partenaire ne souhaite pas travailler selon la convention, il peut la dénoncer avec un délai d'un an, à effet à la fin d'une année civile, sous réserve de l'approbation de l'Office de l'environnement. Pour l'instant, seule la Bourgeoisie de Boécourt a refusé la modification de la convention.

Monsieur Aubin Montavon recommande à l'assemblée d'accepter la modification de la convention ainsi que l'octroi du crédit et tient à remercier Monsieur Mathieu Saucy pour sa contribution au sein du groupe du travail.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Aubin Montavon pour ses explications et ouvre la discussion.

*Monsieur VC demande si des conditions de remboursement ont été faites.* Oui, mais sans détail dans les calculs en raison de la volatilité du marché du bois. Cela devra encore être discuté.

*Monsieur JRC demande pourquoi la bourgeoisie de Boécourt a refusé cette convention.* Selon Monsieur Aubin Montavon, c'est pour des raisons de perte d'indépendance. Elle devra décider de sa sortie ou non du Triage.

*Monsieur JRH demande si des communes ont demandé une sortie du Triage.* Non, pas pour l'instant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, les modifications de la convention du Triage forestier visant une gestion commune de l'exploitation sylvicole et décider l'octroi d'un prêt de Fr. 34'140.00 au Triage forestier pour son fonctionnement en pot commun et autoriser le Conseil communal à prélever ce montant sur les fonds forestiers. 1 avis contraire.**

**3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 176'000.00 pour la mise aux normes LHand des arrêts des transports publics "Le Cerf", à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Noël Saucy, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Le Conseil communal propose l'ouverture d'un crédit pour la mise aux normes des arrêts de transport publics « Le Cerf » en profitant des travaux à réaliser dans le cadre du projet de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il passe la parole à Monsieur Noël Saucy.

Ce dernier présente les aménagements qui seront réalisés à l'aide d'un plan projeté à l'écran. Ces deux aménagements prévoient un arrêt postal sur la route de deux côtés ainsi que la pose d'un abri pour vélos.

Au niveau des coûts, des discussions devront encore être menés avec le Service des infrastructures au sujet du remplacement de l'enrobé phonoabsorbant ainsi que pour le renforcement de la chaussée.

Travaux			
Arrêt de bus Nord, y compris trottoir traversant		Fr.	43'008.00
Arrêt de bus Sud		Fr.	38'326.00
Chaussée (remplacement enrobé phonoabsorbant)		Fr.	18'544.00
Renforcement de la chaussée selon exigence du Service des infrastructures		Fr.	23'176.00
Abri pour vélos (9 places)		Fr.	17'556.00
Divers et imprévus		Fr.	7'030.00
Total travaux HT		Fr.	147'640.00
Honoraires et frais annexes		Fr.	14'300.00
TOTAL HT		Fr.	161'940.00
TOTAL TTC arrondi		Fr.	176'000.00

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Noël Saucy pour ses explications et ouvre la discussion.

*Monsieur HL trouve, en tant que chauffeur des cars postaux, qu'il n'est pas judicieux de proposer des arrêts de bus sur la route. Il signale que les arrêts de bus de la place de la Poste seraient plus appropriés aux vues de la fréquentation.*

*Madame BL indique également qu'il y a peu de personnes à mobilité réduite qui utilise les arrêts « Le Cerf » mis à part elle.*

*Monsieur JRC demande si la circulation sera entravée par les arrêts des bus sur la route. Oui c'est le cas mais c'est ce qui se fait actuellement partout.*

*Monsieur HL indique que le coffre de la place de la Poste devra être refait en lien avec les futurs travaux de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau et que l'installation d'arrêts aux normes LHand serait plus appropriée à cet endroit.*

Monsieur Frédéric Scheurer indique qu'il y a un aspect légal à respecter. Normalement, à fin 2025, les arrêts doivent être aux normes LHand. Il rappelle également que, si un arrêt est modifié, il doit être mis aux normes LHand. Si les arrêts de la Poste devaient être refaits, ils le seraient aux normes LHand.

*Monsieur WM demande s'il est possible d'obtenir un partage de frais avec la Confédération qui exige les arrêts aux normes LHand. Non, ce n'est malheureusement pas possible.*

Monsieur Gabriel M. Chappuis indique que les exigences demandées par le Service des infrastructures sont arrivées tardivement et des discussions seront menées avec ce service pour surseoir à ces exigences (renforcement de la chaussée et revêtement phonoabsorbant). Le résultat de ces discussions étant aléatoire, le Conseil communal propose l'acceptation du crédit total.

*Monsieur HL demande si les travaux de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau nécessitent une intervention sur les arrêts de bus « Le Cerf ». Non, il n'y a pas d'impacts directs mais cela permettrait de profiter des travaux de finition pour réaliser ces arrêts de bus.*

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur HL demande le vote à bulletin secret mais cette proposition n'est pas soutenue et est donc refusée.

**L'Assemblée passe au vote final à main levée et approuve, par 38 voix contre 4, l'ouverture d'un crédit de Fr. 176'000.00 pour la mise aux normes LHand des arrêts des transports publics "Le Cerf", à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider.**

**4. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00 pour l'assainissement du réseau électrique à la Rue des Brandons, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1)**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Celui-ci indique qu'il s'agit d'un renforcement du réseau électrique en raison de la dimension actuelle des câbles électriques.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Comme indiqué précédemment, ce projet consiste au remplacement des câbles électrique et en la création d'un nouveau buffet. Cet assainissement pourra ainsi répondre aux demandes de réinjection de courant produit par des installations photovoltaïques.

Les coûts sont les suivants :

Travaux		
Génie civil, socle buffet, conduites	Fr.	19'000.00
Câbles et fourniture	Fr.	14'000.00
Prestations BKW	Fr.	32'500.00
Prestations Service électrique	Fr.	7'500.00
Frais d'ingénierie et frais divers	Fr.	6'000.00
TVA	Fr.	6'000.00
<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>Fr.</b>	<b>85'000.00</b>

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le crédit de Fr. 85'000.00 pour l'assainissement du réseau électrique à la Rue des Brandons, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1).**

**5. Ratifier les prix au m<sup>2</sup> pour les achats de terrains liés aux travaux de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau (Provita) et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes juridiques**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal. pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Sigismond Jacquod indique que l'énoncé de ce point est assez explicite et propose de surseoir à l'entrée en matière et passe directement à l'explication :

« Ainsi que vous avez pu le constater de visu, le projet PoVita, qui a pour but la réhabilitation et l'aménagement des cours d'eau du village, avance à grands pas et, à ce jour, les trois quarts des aménagements prévus sont réalisés.

Ce projet a fait l'objet de cinq plans spéciaux qui ont été acceptés dans le cadre du crédit de 5,7 millions décidé en votation populaire du 5 juillet 2020.

Dans le cadre de ces travaux, il était prévu que les terrains sur lesquels empiéteraient le projet soient achetés ou laissés à leur propriétaire. Il convenait donc de fixer le prix d'acquisition des terrains achetés par la Commune. Un groupe de travail, présidé par Monsieur Frederic Scheurer, conseiller communal, a proposé les prix suivants :

Prix d'achat au m <sup>2</sup>			
Terrain en zone constructible avec remise à ciel ouvert d'un cours d'eau	Fr.	200.00	/m <sup>2</sup>
Terrain en zone à bâtir mais dans la périmètre réservé aux eaux (PRE) et non constructible	Fr.	40.00	/m <sup>2</sup>
Terrain agricole avec remise à ciel ouvert d'un cours d'eau	Fr.	10.00	/m <sup>2</sup>
Terrain agricole	Fr.	5.00	/m <sup>2</sup>

L'ensemble des paramètres d'acquisition a été examiné, comme la valeur des biens communaux et bourgeoisiaux du patrimoine financier ou encore la plus-value induite pour les propriétaires par les aménagements des ruisseaux.

Le Conseil communal a validé ces propositions qui ont également été approuvées par les autorités de subventionnement, à savoir la Confédération et le Canton. Le montant des acquisitions est englobé dans le crédit voté.

Lors des réquisitions d'inscription de ces ventes au Registre foncier, celui-ci nous a fait observer que le règlement communal d'organisation prévoyait en son article 16 chiffre 13 lit a que « les actes juridiques relatifs à la propriété foncière et aux autres droits réels sur les immeubles, lorsque la valeur de la transaction dépasse 1 % des impôts ordinaires du dernier exercice comptable, bouclé », relevaient de la compétence de l'assemblée communale. Ce qui est le cas en l'espèce. Ainsi, pour se conformer à cette disposition, il convient de régler cette formalité et c'est pourquoi il vous est proposé de ratifier le prix d'achat des terrains tel que décidé et de donner compétences au conseil pour conclure et signer les actes y relatifs.

Le Conseil vous recommande donc d'accepter cette proposition. »

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, de ratifier les prix au m<sup>2</sup> pour les achats de terrains liés aux travaux de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau (Provita) et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes juridiques.**

## **6. Discuter et voter l'augmentation de Fr. 30'000.00 du cautionnement du FC Develier pour l'achat d'un robot tondeuse**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. En préambule, ce dernier indique que le FC Develier s'est approché du Conseil communal pour une demande de soutien à l'occasion de l'achat d'un robot-tondeuse d'un montant Fr. 32'000.00.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Fin 2024, le comité du FC Develier a pris contact avec le Conseil communal pour une augmentation du cautionnement afin de garantir le prêt pour l'acquisition d'un robot-tondeuse. La demande officielle a été transmise au mois de mars mais les Autorités communales ont oublié de porter ce point à l'assemblée du mois de juin. Raison pour laquelle cette demande est passée ce jour.

Le Conseil communal a examiné les comptes du FC Develier avant de prendre sa décision et ces derniers sont sains. Il recommande à l'assemblée d'accepter cette augmentation de cautionnement.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'augmentation de Fr. 30'000.00 du cautionnement du FC Develier pour l'achat d'un robot tondeuse.**

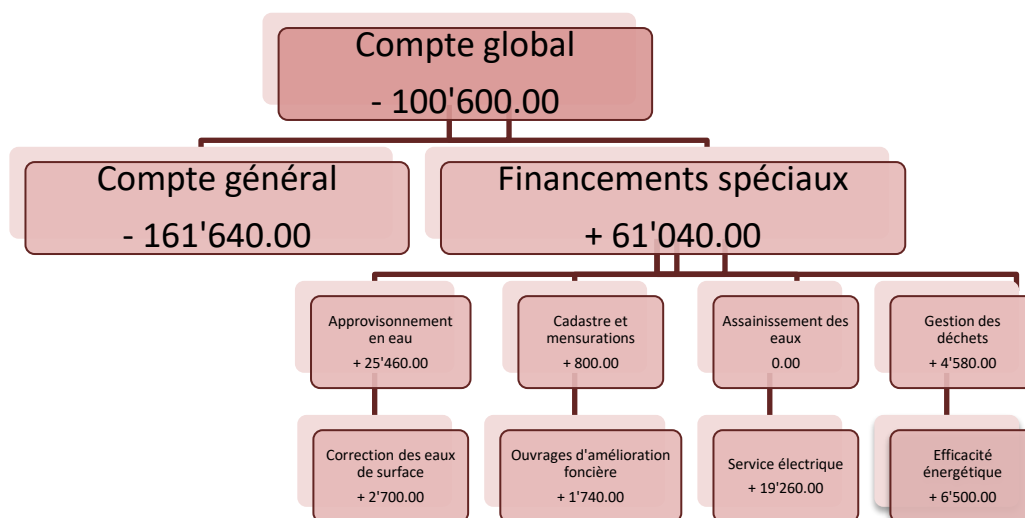
## **7. Discuter et voter les budgets 2026, fixer les éléments de base**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

*« Pour la sixième fois déjà, j'ai le plaisir de vous présenter le budget de la Commune. Ce budget a été élaboré par le trésorier communal, Monsieur Roger Fleury que je remercie pour son excellent travail. Il a été soumis pour examen à la Commission de gestion et des finances qui l'a approuvé le 18 novembre et enfin adopté par le Conseil communal en date du 2 décembre dernier. Chacune et chacun de vous a pu en prendre connaissance sur le site internet de la commune.*

*Il s'agit de la 7ème présentation sous MCH2, ce qui signifie Modèle comptable harmonisé.*

*L'objectif souhaité par tout responsable des finances est de parvenir à présenter un budget équilibré. Malheureusement, il présente un excédent de charges de Fr. 100'600.00, dont Fr. 161'640.00 au compte général et bénéfice de Fr. 61'040.00 pour les financements spéciaux. Les recettes s'élèvent à Fr. 8'882'080.00 et les charges à Fr. 8'982'680.00.*



Après cette brève introduction et si vous n'avez pas de question préalable, nous pouvons passer à l'entrée en matière.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Sigismond Jacquod.

L'entrée en matière étant acceptée, nous pouvons procéder à l'examen du budget rubrique par rubrique. Comme à l'accoutumé, nous allons tâcher d'être synthétique et bref mais il vous est loisible à tout moment de poser des questions ou demander des explications sur les points qui vous intéressent. Par ailleurs, comme je l'ai relevé tout à l'heure, le budget publié sur le site de la Commune fournit aux intéressés des explications détaillées.

Mais avant d'y venir, une petite explication. Nos charges financières se décomposent grosso modo en 3 secteurs :

- Fr. 1'428'000.00 de charges de personnel soit 1/6ème du budget
- 3'003'200 de charges « biens services et marchandises », soit plus du tiers du budget
- 3'806'150 sont des charges de transfert, soit près de 50% de notre budget. Ce sont les contributions à la répartition cantonale des charges concernant en particulier la santé, l'aide sociale et la formation.

Le domaine énergie, soit le SED, compte pour 2,6 mios dans le compte communal.

On constate ainsi, et comme relevé d'année en année, que notre marge de manœuvre est bien restreinte et qu'il s'avère toujours difficile de trouver des pistes d'économie pour le futur tout en menant de grands projets tels que les projets Pro Vita et Crescendo, agrandissement de l'école et l'aménagement de la crèche. On peut observer qu'après achèvement de des travaux. la commune ne devrait en principe plus avoir de gros investissement, ce qui nous donnera le temps d'amortir ces beaux projets. »

Monsieur Sigismond Jacquod passe ensuite à la présentation du budget, chapitre par chapitre.

0	Administration générale	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
011	Législatif	12'940.00	0.00	14'350.00	0.00	14'348.00	0.00
012	Exécutif	77'460.00	32'500.00	75'580.00	31'500.00	82'744.23	16'053.35
022	Services généraux	573'910.00	222'050.00	583'100.00	216'550.00	557'055.39	217'687.55
029	Immeubles administratifs	60'760.00	3'200.00	60'370.00	3'200.00	58'972.98	2'676.45
	<b>Administration générale</b>	<b>725'070.00</b>	<b>257'750.00</b>	<b>733'400.00</b>	<b>251'250.00</b>	<b>713'120.60</b>	<b>236'417.35</b>

Charges nettes 2026 : Fr. 467'320.00

Charges nettes 2025 : Fr. 482'150.00

Différence : - Fr. 14'830.00

Pour la masse salariale, le budget 2026 a été établi avec un renchérissement de 0.6 point (situation de l'Indice des prix à la consommation à fin octobre). Pas d'autre commentaire sur ce chapitre.

1	Ordre et sécurité publics - Défense	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
140	Questions juridiques	24'300.00	29'300.00	23'000.00	29'000.00	24'525.90	32'237.66
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	57'500.00	57'500.00	57'000.00	57'000.00	57'929.55	57'929.55
161	Défense militaire	350.00	0.00	4'600.00	0.00	4'740.00	0.00
162	Défense civile	65'890.00	10'000.00	67'940.00	13'000.00	56'177.20	11'435.95
	<b>Ordre et sécurité publics - Défense</b>	<b>148'040.00</b>	<b>96'800.00</b>	<b>152'540.00</b>	<b>99'000.00</b>	<b>143'372.65</b>	<b>101'603.16</b>

Charges nettes 2026 : Fr. 51'240.00

Charges nettes 2025 : Fr. 53'540.00

Différence : - Fr. 2'300.00

Pas de commentaire particulier à apporter à ce chapitre.

2	Formation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
212	Degré primaire	1'195'900.00	85'300.00	1'166'100.00	93'900.00	1'063'923.16	66'526.15
213	Degré secondaire I	657'550.00	0.00	634'850.00	0.00	611'218.50	0.00
214	Ecoles de musique	1'300.00	0.00	1'000.00	0.00	857.78	0.00
219	Scolarité obligatoire, non mentionnée ailleurs	3'950.00	0.00	4'500.00	0.00	4'198.70	0.00
220	Ecoles spécialisées	224'000.00	0.00	235'300.00	0.00	203'758.05	0.00
299	Formation, non mentionnée ailleurs	5'300.00	0.00	5'300.00	0.00	2'467.60	0.00
	<b>Formation</b>	<b>2'088'000.00</b>	<b>85'300.00</b>	<b>2'047'050.00</b>	<b>93'900.00</b>	<b>1'886'423.79</b>	<b>66'526.15</b>

Charges nettes 2026 : Fr. 2'002'700.00

Charges nettes 2025 : Fr. 1'953'150.00

Différence : + Fr. 49'550.00

Les charges de l'enseignement augmentent d'environ Fr. 27'000.00. Le budget 2026 tient compte des dispositions de l'Accord d'exécution concernant le domaine de l'enseignement obligatoire, notamment le financement, par rapport aux élèves prévôtois et bernois, défini durant la phase transitoire du 1er janvier au 31 juillet 2026. La masse salariale évolue en fonction de l'octroi des annuités, ainsi que de l'application du renchérissement décidé par le Gouvernement (source : dépenses générales pour l'enseignement du Service de l'enseignement du 20.10.2025).

Le présent budget tient compte également des charges supplémentaires dues à l'agrandissement du bâtiment scolaire. Les charges financières de ce chapitre (intérêts et amortissements) augmentent de Fr. 75'500.00.

3	Culture - Sports - Loisirs - Eglises	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
312	Conservation monuments historiques/protection paysage	600.00	0.00	600.00	0.00	594.55	0.00
321	Bibliothèques	5'460.00	0.00	5'260.00	0.00	6'726.50	0.00
329	Culture	18'000.00	600.00	18'000.00	600.00	14'021.90	724.00
341	Sports	50'350.00	3'500.00	49'550.00	0.00	47'181.65	0.00
342	Loisirs	47'570.00	22'000.00	43'030.00	22'000.00	42'817.11	21'052.95
350	Eglises et affaires religieuses	1'000.00	0.00	1'200.00	0.00	986.25	0.00
	<b>Culture - Sports - Loisirs - Eglises</b>	<b>122'980.00</b>	<b>26'100.00</b>	<b>117'640.00</b>	<b>22'600.00</b>	<b>112'327.96</b>	<b>21'776.95</b>

Charges nettes 2026 : Fr. 96'880.00

Charges nettes 2025 : Fr. 95'040.00

Différence : + Fr. 1'840.00

Pas de commentaire particulier à apporter à ce chapitre.

4	Santé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
411	Hôpitaux	300.00	0.00	300.00	0.00	313.51	0.00
432	Lutte contre les maladies, autres	500.00	0.00	500.00	0.00	490.00	0.00
433	Service médical scolaire	9'000.00	0.00	9'200.00	0.00	8'139.90	0.00
434	Contrôle des denrées alimentaires	150.00	0.00	150.00	0.00	137.65	0.00
490	Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00	0.00	600.00	0.00	3'191.85	200.00
	<b>Santé</b>	<b>10'550.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10'750.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12'272.91</b>	<b>200.00</b>

Charges nettes 2026 : Fr. 10'550.00

Charges nettes 2025 : Fr. 10'750.00

Différence : - Fr. 200.00

Pas de commentaire particulier à apporter à ce chapitre.

5	Prévoyance sociale	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	6'200.00	3'800.00	5'700.00	3'800.00	6'772.00	3'772.00
532	Prestations complémentaires l'AVS/AI	475'000.00	0.00	470'000.00	0.00	422'688.00	0.00
533	Prestations aux retraités	12'000.00	0.00	12'000.00	0.00	10'787.10	0.00
545	Prestations aux familles	462'100.00	106'700.00	475'750.00	103'000.00	451'409.60	99'157.65
559	Chômage	31'100.00	0.00	33'800.00	0.00	32'666.00	0.00
572	Aide économique	251'000.00	71'000.00	251'000.00	51'000.00	234'452.35	161'411.25
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	484'700.00	0.00	289'400.00	0.00	538'029.65	0.00
	<b>Prévoyance sociale</b>	<b>1'722'100.00</b>	<b>181'500.00</b>	<b>1'537'650.00</b>	<b>157'800.00</b>	<b>1'696'804.70</b>	<b>264'340.90</b>

Charges nettes 2026 : Fr. 1'540'600.00

Charges nettes 2025 : Fr. 1'379'850.00

Différence : + Fr. 160'750.00

Au niveau de la participation communale aux charges de l'action sociale de l'Etat, un nouveau principe de comptabilisation a été admis pour toutes les Communes et ce dès l'année 2024 : les charges et les revenus effectifs concernant le domaine de l'action sociale doivent être imputés dans les comptes de l'année où elles ont été générées. Jusqu'à présent, il y a toujours eu une année de décalage (décompte final 2023 reçu à fin 2024, etc.). Ce « rattrapage » doit être régularisé au plus tard lors du bouclage des comptes 2026. Dans le budget 2026 figure la 3e et dernière tranche de cette régularisation (charge de Fr. 157'000.00).

6	Trafic et télécommunications	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
615	Routes communales	461'110.00	173'700.00	553'040.00	255'800.00	511'236.22	272'926.90
621	Infrastructures des transports publics	2'400.00	0.00	2'400.00	0.00	2'400.00	0.00
622	Trafic régional et d'agglomération	27'500.00	0.00	26'500.00	0.00	28'048.30	0.00
629	Autres transports publics	8'300.00	8'500.00	7'300.00	7'500.00	7'750.70	8'074.45
640	Télécommunications	6'600.00	0.00	6'600.00	0.00	6'600.00	0.00
	<b>Trafic et télécommunications</b>	<b>505'910.00</b>	<b>182'200.00</b>	<b>595'840.00</b>	<b>263'300.00</b>	<b>556'035.22</b>	<b>281'001.35</b>

Charges nettes 2026 : Fr. 323'710.00

Charges nettes 2025 : Fr. 332'540.00

Différence : - Fr. 8'830.00

Les charges salariales du gestionnaire du réseau électrique sont directement comptabilisées dans le compte du Service électrique.

7	Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
710	Approvisionnement en eau	334'820.00	360'280.00	334'410.00	355'160.00	354'008.33	387'104.53
720	Assainissement des eaux	236'550.00	236'550.00	232'100.00	253'500.00	189'137.77	173'953.50
730	Gestion des déchets	132'920.00	137'500.00	123'330.00	133'000.00	134'225.63	144'689.20
741	Corrections des eaux de surface	100'500.00	103'200.00	77'200.00	112'700.00	59'820.87	95'060.80
750	Protection des espèces et du paysage	0.00	0.00	1'000.00	0.00	17'547.10	4'013.00
769	Lutte contre la pollution de l'environnement	58'500.00	65'000.00	7'000.00	0.00	3'226.45	0.00
771	Cimetières, crématoires	14'290.00	0.00	8'790.00	1'000.00	6'551.85	200.00
779	Protection de l'environnement	8'050.00	0.00	7'780.00	0.00	7'792.15	0.00
790	Aménagement du territoire	23'300.00	10'000.00	28'250.00	10'000.00	18'864.85	0.00
	<b>Protection de l'environnement - Aménagement du territoire</b>	<b>908'930.00</b>	<b>912'530.00</b>	<b>819'860.00</b>	<b>865'360.00</b>	<b>791'175.00</b>	<b>805'021.03</b>

Revenus nets 2026 : Fr. 3'600.00

Revenus nets 2025 : Fr. 45'500.00

Différence : - Fr. 41'900.00

Le Service des eaux présente un excédent de revenus de Fr. 25'460.00.

Celui du traitement des eaux usées est équilibré.

La gestion des déchets est bénéficiaire pour Fr. 4'580.00.

La correction des eaux de surface présente un léger bénéfice de Fr. 2'700.00, les charges financières du projet PRO-VITA étant en augmentation, en relation avec les travaux effectués cette année. La dernière grande étape devrait être réalisée en 2026, les études ont été lancées pour en connaître le coût exact.

Une nouvelle rubrique fait son apparition dans ce chapitre : l'efficacité énergétique et sa nouvelle redevance à vocation énergétique sur la consommation d'électricité.

8	Economie publique	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
811	Administration, exécution et contrôle	9'000.00	0.00	1'500.00	0.00	87.55	0.00
812	Améliorations structurelles	17'660.00	19'400.00	16'850.00	19'300.00	31'771.21	19'290.90
820	Sylviculture	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00
840	Tourisme	5'850.00	0.00	5'950.00	0.00	5'788.00	97.40
871	Electricité	2'564'540.00	2'583'800.00	2'680'270.00	2'715'450.00	3'200'257.75	3'286'391.13
	<b>Economie publique</b>	<b>2'598'050.00</b>	<b>2'603'200.00</b>	<b>2'705'570.00</b>	<b>2'734'750.00</b>	<b>3'237'904.51</b>	<b>3'305'779.43</b>

Revenus nets 2026 : Fr. 5'150.00

Revenus nets 2025 : Fr. 29'180.00

Différence : - Fr. 24'030.00

Le bénéfice du Service électrique est estimé à Fr. 19'260.00.

9	Finances et impôts	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
910	Impôts	21'200.00	4'141'500.00	21'000.00	4'134'900.00	43'048.30	3'894'426.70
920	Conventions fiscales	0.00	25'000.00	0.00	0.00	0.00	22'360.00
930	Péréquation financière/compensation des charges	55'000.00	222'000.00	58'500.00	0.00	58'108.00	49'843.00
950	Parts aux recettes, autres	0.00	25'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
961	Intérêts	66'550.00	103'300.00	53'560.00	93'460.00	49'188.50	92'422.60
963	Immeubles du patrimoine financier	7'600.00	19'200.00	8'730.00	19'200.00	27'195.83	145'571.60
969	Patrimoine financier non mentionné ailleurs	2'700.00	0.00	2'750.00	0.00	2'589.21	40.00
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0.00	700.00	0.00	700.00	0.00	709.80
999	Clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Finances et impôts</b>	<b>153'050.00</b>	<b>4'536'700.00</b>	<b>144'540.00</b>	<b>4'248'260.00</b>	<b>180'129.84</b>	<b>4'205'373.70</b>

Revenus nets 2026 : Fr. 4'383'650.00

Revenus nets 2025 : Fr. 4'103'720.00

Différence : + Fr. 279'930.00

Les rentrées fiscales des personnes physiques sont en légère augmentation. En revanche, celles des personnes morales sont plutôt en baisse.

L'indice des ressources par habitant pour l'année 2026 (basé sur les comptes 2024) se situe à 85.05, soit un niveau en baisse par rapport aux années précédentes :



C'est ainsi que la Commune de Develier touchera un montant relativement important de la péréquation financière, soit Fr. 222'000.00, de laquelle il sera nécessaire de déduire notre participation aux charges de Communes centres.

### « Budget d'investissement

*Nous allons maintenant passer en revue le budget d'investissement - qui n'est pas soumis à votre approbation puisque les dépenses de ce secteur sont prises au coup par coup en fonction des compétences financières de chaque organe communal ».*

2 Formation		Budget 2026		Budget 2025	
212	Projet Crescendo (école, crèche, place de jeux)	2'000'000.00		1'500'000.00	
212	Réfection des sols des classes	0.00		37'500.00	
<b>Total Formation</b>		<b>2'000'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'537'500.00</b>	<b>0.00</b>

Le Corps électoral de Develier a accepté, en date du 22 septembre 2024, le projet Crescendo devisé à Fr. 4'500'000.00. Les travaux relatifs à l'agrandissement du bâtiment scolaire ont débuté durant l'année 2025 et devraient se terminer pour la rentrée scolaire d'août 2026.

Les transformations du bâtiment de l'école enfantine afin d'accueillir une crèche sont agendés après les vacances scolaires de l'été 2026.

6 Trafic et télécommunications		Budget 2026		Budget 2025	
615	Réfection Chemin de la Golatte	0.00		25'000.00	
615	Réfection Carrefour Golatte-Carmel	130'000.00		130'000.00	
615	Ponceau La Fenatte - place de la Liberté 69	0.00		50'000.00	
615	Prolongation trottoir Macom/Steulet	25'000.00		0.00	
615	Achat d'un véhicule utilitaire	0.00		80'000.00	
621	Mise aux normes abris-bus	100'000.00		50'000.00	
<b>Total Trafic et télécommunications</b>		<b>255'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>335'000.00</b>	<b>0.00</b>

Depuis quelques temps déjà, le projet de réfection du Carrefour Rue du Carmel - Chemin de la Golatte est à l'étude à la Commission des travaux publics. Une fois le projet définitif arrêté, une demande de crédit sera soumise en Assemblée communale.

Le Conseil communal envisage la prolongation du trottoir à la sortie du village direction Delémont, jusqu'au Garage Steulet.

Le Conseil communal souhaite profiter des travaux PRO-VITA dans le secteur pour mettre aux normes de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées les deux arrêts de bus du Cerf. Le montant de l'investissement n'est pas encore connu, le bureau d'ingénieurs mandaté devant transmettre l'estimation des coûts ces prochains jours. Il est cependant question d'un montant avoisinant Fr. 100'000.00. La demande de crédit sera soumise à l'Assemblée communale agendée au 15 décembre 2025.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire		Budget 2026		Budget 2025	
741	PRO-VITA	1'000'000.00	700'000.00	800'000.00	0.00
771	Mur de soutènement du cimetière	42'000.00	0.00	40'000.00	0.00
771	Aménagement d'un nouveau columbarium	0.00	0.00	20'000.00	0.00
790	Actions du concept de mobilité	20'000.00	0.00	20'000.00	0.00
<b>Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire</b>		<b>1'062'000.00</b>	<b>700'000.00</b>	<b>880'000.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil communal envisage de lancer, en 2026, la dernière grande étape du projet PRO-VITA qui concerne la mise à ciel ouvert du ruisseaux La Golatte. Les études ont été lancées pour déterminer quel en sera le coût.

L'état du mur de soutènement du cimetière mérite une attention particulière et il n'est pas impossible qu'il faille réaliser quelques travaux de soutènement.

Les premières actions du concept de mobilité devraient pouvoir être mises en œuvre dans le courant de l'année 2025.

8 Economie publique		Budget 2026		Budget 2025	
812	Routes rurales et vicinales	80'000.00			
871	Renforcement du réseau électrique Rue des Brandons	82'500.00		0.00	
<b>Total Economie publique</b>		<b>162'500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Au niveau des ouvrages AF, il est envisagé la réfection de plusieurs secteurs, en fonction des différentes priorités.

Au vu des nombreuses demandes d'installations photovoltaïques des privés, il est nécessaire de renforcer le réseau électrique dans le secteur de la Rue des Brandons tout en modifiant sa structure actuelle (tous les raccordements sont sur un seul câble). Cette dépense de Fr. 85'000.00 sera financée par un prélèvement sur le fonds MCH1 du Service électrique.

Les taxes sont inchangées, de même que la quotité d'impôts.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget 2026, présentant un excédent de charges de Fr. 100'600.00 ainsi que les éléments de base.**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod pour la présentation du budget de la Bourgeoisie. Ce dernier n'appelle pas de commentaire particulier. Ce budget boucle avec un excédent de charges de Fr. 10'660.00. Ce budget a été validé par le Bureau de l'Assemblée bourgeoise ainsi que par le Conseil communal.

Monsieur le président remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le budget 2026 de la Bourgeoisie qui présente un excédent de charges de Fr. 10'660.00.**

**8. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Deborah Azevedo Moreno**  
Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le maire indique que le Conseil communal a le plaisir de présenter deux demandes de droit de cité communal.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Madame Deborah Azevedo Moreno demande la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Madame Deborah Azevedo Moreno est de nationalité portugaise, elle est domiciliée à Develier depuis sa naissance le 22 septembre 2007.

Madame Deborah Azevedo Moreno est étudiante à l'Ecole de culture générale à Delémont. Elle est bien intégrée dans le village où elle jouit d'une bonne réputation.

**Le Conseil communal est favorable à l'octroi du droit de cité communal**

Monsieur le président remercie Monsieur le maire pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le droit de cité communal présentée par Madame Deborah Azevedo Moreno.**

#### **9. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Denis Maurice Simon Tcheskiss**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Denis Maurice Simon Tcheskiss demande la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Monsieur Denis Maurice Simon Tcheskiss est de nationalité française, il est domicilié à Develier depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Il vit en partenariat enregistré. Monsieur Denis Maurice Simon Tcheskiss est artiste plasticien. Il est bien intégré dans le village où il jouit d'une bonne réputation.

**Le Conseil communal est favorable à l'octroi du droit de cité communal.**

Monsieur le président remercie Monsieur le maire pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le droit de cité communal présentée par Monsieur Denis Maurice Simon Tcheskiss.**

Madame Deborah Azevedo Moreno et Monsieur Denis Maurice Simon Tcheskiss reviennent dans la salle et sont applaudies.

#### **10. Divers**

Monsieur le président passe la parole aux ayants-droits.

*Madame HM indique que des arbres ont été coupés dans le cadre de Provita dans le secteur de la Pran, proche de la galerie de l'autoroute, côté Est. Ces arbres cachaient l'entrée de cette galerie et les riverains ont constaté une augmentation du bruit routier. Monsieur le maire indique que ces arbres ont été coupés car ces arbres se trouvaient dans le ruisseau et menaçaient la stabilité des berges ainsi que du pont à cet endroit. Il n'y a pas de mesures compensatoires prévues. Il indique qu'il faudrait contacter l'OFROU (Office*

fédéral des routes). *Madame HM demande s'il n'est pas possible de replanter des arbres.* Selon Monsieur le maire, cela est possible et une demande pourra être faite à l'Office de l'environnement.

*Monsieur DS demande des explications quant aux travaux réalisés dans le cadre de Provita à la Route de Courtételle. Le propriétaire empêche la circulation sur sa parcelle privée en posant des cônes, ce qui rend l'accès aux bâtiments industriels compliqué. Il demande que le Conseil communal se rende sur place afin de trouver une solution.* Monsieur le maire indique que ce propriétaire n'a pas fait opposition à ces travaux et qu'il ne peut pas empêcher la circulation sur la voie publique. *Monsieur DS indique que l'accès est trop étroit et il est nécessaire de transiter par cette place privée.* Le Conseil communal s'engage à constater cela de visu.

*Monsieur WM indique que les cloches de l'église ne sonnent plus l'angélus du matin et du soir.* Monsieur Noël Saucy indique qu'il y a un problème de programmation des cloches et que cela va être réparé.

*Madame MC indique, qu'en tant que voisine de l'église, le bruit des cloches est dérangeant. Elle demande s'il est possible de retard l'angélus du matin, comme cela se fait dans d'autres villages.*

Monsieur le président passe la parole à Monsieur le maire. Ce dernier rend un hommage à Monsieur Daniel Rohrbach qui quitte le Conseil communal à la fin de cette année.

*Monsieur le Conseiller Communal, cher collègue, cher Daniel,*  
*C'est à la fin de cette année que votre long mandat au sein du Conseil communal prendra fin, après plus de dix ans d'engagement. Quelle assiduité et quelle constance ! La population vous a donné sa confiance à plusieurs reprises, et vous l'avez toujours honorée.*

*Depuis plus de dix ans, vous avez assumé la responsabilité des Services industriels : l'eau, l'électricité, les bâtiments ou les travaux publics. Un trio qui demande autant de technique que de patience... et vous en avez eu ! Vous avez aussi représenté Develier dans plusieurs institutions de district, sans oublier votre participation à la SACEN pour les achats d'électricité. Autant dire que, grâce à vous, on a toujours eu de la lumière et de l'eau dans le village... ce qui n'est pas rien !*

*En tout, vous avez passé plus de 4'000 heures en séances. Cela représente presque deux ans de vie active, il faut le faire ! Rien que pour ça, Mesdames et Messieurs, cela mérite déjà nos applaudissements.*

*Vous avez toujours travaillé avec calme et sérieux, sans jamais vous emporter. De nature réservée, vous avez souvent montré que l'administration n'était pas votre terrain préféré. Ce que vous aimiez, c'était le concret, le terrain, le vrai boulot.*

*En dehors de la commune, vous êtes aussi connu comme fromager de renom. Le meilleur Gruyère de Develier, c'est vous ! (Et je suis sûr que plusieurs ici seraient volontiers prêts à reprendre une séance... si vous apportez une meule.) Grand amateur de hockey et de football, vous avez gardé ce côté passionné et fidèle qui vous a accompagnés pendant toutes ces années.*

*Je tiens également à remercier votre famille, qui a souvent dû composer avec vos nombreuses séances. Grâce à leur soutien, vous avez pu mener à bien ce long engagement pour la population.*

*Les membres du Conseil vous souhaitent une retraite communale bien méritée. Et sachez-le : vous serez toujours le bienvenu parmi nous, mais cette fois sans ordre du jour ni pile de dossiers !*

*Monsieur le Conseiller communal, cher collègue, nous vous adressons, à vous et à votre famille, nos meilleurs vœux pour les fêtes et plein de réussite dans vos projets futurs.*

*Et pour vous remercier, j'ai l'honneur de vous remettre ce montant destiné à passer des moments de détente partagés.*

*Avec nos applaudissements.*

Monsieur Daniel Rohrbach remercie les membres de l'administration publique, le personnel de la voirie, les membres des commissions et surtout sa famille pour avoir supporté ces absences en soirée. Il remercie également toute la population et souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Monsieur le président présente toute sa gratitude aux membres du Conseil communal pour leur travail tout au long de cette année. Il remercie également Monsieur Daniel Rohrbach pour son mandat de conseiller communal. Il remercie les commissions qui soutiennent le Conseil communal dans les dossiers menés. Il présente également ses remerciements au personnel communal pour leur travail pas toujours facile. Il salue les personnes présentes ce soir et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Il lève l'Assemblée à 21h10 en présence de 45 personnes, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

Jean-Claude Berberati

Vincent Chételat